L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 30 JUILLET.

FEUILLETON.

LE MARIAGE

—DE—

VALERIEN KOCHANSKI.

V.—Suite.

"Depuis qu'il vient ici, ma vie, tant extérieure qu'intérieure, a complétement changé; il me semble toute la journée que le soleil brille au ciel, que les fleurs embaument dans la neige, que le rossignol soupire sous les buissons aux stalactites de glace. Que m'est-il donc arrivé? J'ai rencontré le premier homme qui eût droit à ce nom, un homme dont l'esprit, les connaissances, les talents, m'inspirent du respect. Du respect?.... N'est-ce que du respect? Si je l'aime, l'amour est un sentiment calme, profond et saint; il n'a rien qui trouble ou qui agite. Je ne suis tourmenté que de son absence, et parfois à un tel degré que je lui en veux de n'être pas toujours là.

"Ce qui se passe en lui?.... Il évite de se trouver seul avec moi; mais quand nous sommes tous réunis autour de la table, que le feu pétille dans le poêle, que la bouilloire à thé chante joyeusement, alors il parle en reposant sur moi ses yeux pleins de tendresse. Hier ma main toucha par hasard la sienne, tandis qu'il me montrait le portrait esquissé de cette fille de Chioggia, et ses doigts pressèrent les miens. N'était-ce qu'un effet de mon imagination?....

"Comment décrire ce que j'ai éprouvé aujourd'hui? Quelques heures se sont écoulées depuis, et tout flotte encore devant moi, tant mes sens sont agités à présent même que la grande plaine de neige, les forêts, les villages, les rivières nous séparent. Il me dit.... non, ce fut moi qui commençai: je lui avais demandé: —Etes-vous plus content désormais? Vous aviez l'air triste quand vous êtes entré dans notre maison pour la première fois, et il me semble que depuis vous avez changé de visage.—Qui pourrait être triste en votre présence, mademoiselle! Auprès de vous, je ne suis pas l'homme que l'on connait ailleurs. — Ailleurs comment êtes-vous donc?— Considérez ma position, répondit-il, j'ai tout perdu, patrie, famille, fortune; que suis-je dans votre pays? Un étranger. Qui donc me connait? qui donc sait quelque chose de mes antécédents? Trop heureux si l'on ne me prend pas pour quelque aventurier; si l'on ne me traite pas avec méfiance, ou même avec mépris.—Avec mépris? m'écriai-je, qui oserait vous mépriser?—C'est vous qui parlez ainsi,.... vous, mademoiselle?—Je vous estime sincèrement, dis-je avec force, car chaque mot partait de mon cœur, et ma sympathie est sans bornes comme ma confiance.—Il ne me laissa pas achever: saisissant ma main, il la pressa contre ses lèvres et prit la fuite, me laissant bouleversée; ses lèvres avaient la fièvre, elles étaient de feu. Comment tout cela finira-t-il?—J'écris là une phrase absurde. Ma pensée plane autour de lui dans sa pauvre petite chambre, et l'y console comme un ange gardien. A présent je sais.... non, je ne veux rien savoir ni réfléchir à rien, je ne veux rien résoudre. Je me laisserai pousser par le flot. Il est si doux d'être sans volonté!"

Le lendemain du jour où Hélène écrivit cette dernière feuille de son journal, Weinreb vint annoncer que le professeur était malade: en effet, il ne vint pas. A l'heure du thé, Hélène se montra fort distraite; tout à coup elle se leva, courut s'enfermer dans sa chambre et fondit en larmes. Dans la matinée suivante, elle pria M. de Festenburg d'aller prendre lui-même des nouvelles de son maître. Le brave homme ne se le fit pas dire deux fois; il arriva chez Valérien.

—Que veut dire ceci? Votre passion serait-elle déjà éteinte?

—Vous n'en croyez rien, s'écria le jeune homme enchanté: si vous saviez comme je l'aime! c'est pour la première fois de ma vie!.... Je sens que tout ce qui a précédé n'était que mensonge et jeu frivole! Quel caractère, quel cœur, quel esprit! Au risque de l'affliger, je n'ai pu supporter plus longtemps un doute trop cruel; mon absence doit avoir atteint le but, ce petit chagrin l'aura forcée à se rendre compte de ses sentiments.

—C'est-à-dire que vous pensez revenir aujourd'hui?

—Assurément.

—Alors je vous emmène en voiture.

En apercevant Valérien, Hélène faillit s'évanouir de joie: elle se retint au dossier d'un fauteuil. Lui-même ne put contenir son émotion et baisa tendrement la main de sa bien-aimée, tandis que M. de Festenburg, qui ne se doutait de rien, caressait le chien qui lui faisait fête.—Aussitôt qu'ils furent seuls à leur leçon, Hélène interrompit son maître.

—Vous avez été malade?

—Je le suis encore.

—Vous m'effrayez.

—Je ne veux pas vous tromper; je ne reviendrai plus.

—Vous ne reviendrez plus?.... —Les yeux d'Hélène se gonflèrent de larmes.—Vous ne le voulez pas?.... demanda-t-elle après une pause.

—Je ne le puis.

—Eh bien? partez! partez sur l'heure, s'écria la jeune fille en se levant par un mouvement brusque de fierté offensée.

—Non pas ainsi, mademoiselle, je n'ai pas mérité cela.

—Que demandez-vous donc?

—Votre pitié.

Hélène le regarda avec une expression des plus encourageantes.

—Je suis amoureux.

—Amoureux?—Elle pâlit à ce mot, puis le sang lui empourpra les joues.

—Je suis amoureux d'une femme que je ne pourrais jamais nommer mienne.

—Elle est mariée?

—Non, mais c'est l'unique héritière d'une riche maison; vous comprendrez donc que j'aime sans espoir.

—Pourquoi sans espoir, demanda Hélène rassurée.

—Parce que l'honneur l'exige. Je ne mettrai plus le pied dans la maison.

—Chez nous?

—Oui, chez vous, s'écria Valérien, car vous êtes celle que j'adore et devant qui je plie les genoux....

Au moment même entra Mme de Festenburg, qui venait s'informer de la santé du maître d'italien. Derrière elle marchaient son mari et Weinreb:—Je vous le dis gravement ce dernier, et je le dis devant mademoiselle, il n'y a pas de meilleur parti dans tous les environs que M. Valérien Kochanski de Baratine, un propriétaire sans égal, un noble cavalier, la perfection sur terre enfin.... Je voudrais qu'il pût m'entendre, l'excellent seigneur.

Hélène jeta au Juif un coup d'œil dédaigneux.

—Ne me parlez pas de votre Kochanski, dit la mère, sa conduite est connue, je désire qu'on ne nomme jamais un pareil roué devant moi.

—Ni devant moi non plus, insista Hélène.

Le Juif haussa les épaules.

Quand Valérien fut près de prendre congé ce soir-là, Mlle de Festenburg disparut du salon. Il se sentit tout oppressé d'inquiétude: —Sans doute j'ai été trop vite, elle m'en veut et ne me permet pas même de lui dire adieu.—De très mauvaise humeur, il monta dans le traîneau de Weinreb; au premier claquement de fouet, les petits chevaux dévorèrent à toute vitesse la vaste étendue de neige. Deux cents pas plus loin, il y avait un bouquet de bouleaux; entre leurs troncs blancs apparut soudain une forme sombre qui agitait un mouchoir.

Le Juif arrêta ses chevaux. Une dame voilée enveloppée d'une pelisse s'était approchée vivement; elle se découvrit le visage:—Hélène! s'écria Valérien, sautant à terre pour se jeter à ses pieds, Hélène, vous me pardonnez?

—Oui, répondit la jeune fille en lui tendant les bras avec une résolution intrépide, car je vous aime et je suis prête à vous suivre partout où vous voudrez, comme votre femme.

Le lendemain, Mme de Festenburg assista à la leçon; était-ce habitude ou méfiance? Quoi qu'il en fût, sa présence impatienta singulièrement sa fille; on le vit bien à la manière dont elle cassa ses plumes, tâchant d'encre un tapis magnifique, lardant son cahier de coups de canif et déchirant les feuilles du livre de dialogues.—On servit le thé.—Savez-vous interpréter les songes? demanda tout à coup l'espiègle à Valérien.

Il répondit en souriant:—Peut-être.

—Eh bien! écoutez. Cette nuit j'ai rêvé que je traversais un champ de neige immense et désolé, sans un arbre, sans une chaumière; le vent gémissait, des flocons glacés me fouettaient le visage et serraient ma pelisse autour de moi et m'enveloppaient la tête d'un voile. Soudain devant moi brilla quelque chose comme de l'or; ce n'était pas de l'or, c'était un rayon lumineux, les nuages épais se divisèrent pour laisser le soleil inonder ce triste paysage, la plaine solitaire s'éclaira d'un ton rose, et du rayon doré qui était tombé à mes pieds jaillirent des fleurs de toute sorte, violettes, réséda, giroflées....oh! comme elles sentaient bon, ces violettes! Que signifie mon rêve?.... Eh bien? Vous ne savez rien dire?....

—Ton rêve, interrompit M. de Festenburg, signifie un bonheur inattendu, le printemps de l'amour au milieu de la neige.

—Quelle idée, s'écria sa femme, de faire entrer des folies semblables dans la tête d'une jeune fille qui déjà rêve jour et nuit!

En rentrant, Valérien dit à Weinreb: —Il me faut des violettes.

—Bon Dieu! des violettes? Où les prendre?

—Où tu voudras, mais il m'en faut pour Mlle de Festenburg.

Weinreb se répandit en lamentations; toutefois le soir même il se rendait chez le comte Skarbek, dont les serres étaient célèbres dans la contrée, pour consulter le jardinier.—Il n'y a d'autre moyen, dit celui-ci, que de les faire venir de Florence.

—Mais elles se flétriront en route.

—Non pas, si elles sont bien emballées et expédiées par grande vitesse.

Weinreb télégraphia donc à Florence. Quelques jours s'écoulèrent, et Valérien, furieux de ce que Mme de Festenburg ne le laissait plus une minute seul avec sa fille, ne pensait guère aux violettes quand le Juif survint, portant sous le bras une boite qu'il entourait d'autant de soins que si c'eût été un petit enfant.

Qu'as-tu donc là?

—Des violettes, seigneur, répondit le Juif, riant sous cape. Elles arrivent de Florence.

Valérien ouvrit la boîte en toute hâte; les fleurs semblaient fraîches cueillies; un parfum délicieux remplit la chambre.—Tu t'es surpassé toi-même; maintenant écoute mon projet.

Le débiteur et le créancier se rapprochèrent l'un de l'autre, et s'entretinrent tout bas.

Pendant la leçon, à laquelle la surveillance maternelle ne fit pas défaut, quelque dépit qu'en pût avoir Mlle Hélène, Weinreb trouva moyen de se glisser dans une chambre virginale au premier étage, ouvrit la fenêtre qui donnait sur le parc et oublia de la refermer hermétiquement après avoir vaqué au dehors à quelques préparatifs.

Valérien parti, Hélène monta chez elle pour écrire son journal; mais à peine avait-elle tracé deux ou trois lignes qu'un bruit étrange l'effraya. La fenêtre grinçait sur ses gonds; Mlle de Festenburg se leva précipitamment, un cri sur les lèvres. La tête qui apparut était celle de Valérien!

On ne lui demanda pas d'où il venait, on ouvrit la fenêtre toute grande, et un baiser fut échangé avant aucune parole.—Imprudent! comment êtes-vous parvenu à monter? N'avez-vous pas été aperçu par personne?—Puis avec ferveur Hélène ajouta:—Je suis à vous, rien ne peut nous séparer!

—J'ai grimpé à cette échelle de cordes, dit Valérien.

—Oui, je vois, je comprends, s'écria la jeune fille, dont l'imagination s'exalta d'autant plus, mais à quels périls vous êtes-vous exposé pour pouvoir m'adresser quelques paroles! Une situation aussi dangereuse ne peut se prolonger. Au revoir! au revoir!

—Je ne suis venu que pour vous apporter ces violettes.

La surprise, le ravissement, la firent rougir.—Le printemps de l'amour sous la neige! répéta-t-elle avec délices. Partez.. ce ne sera pas pour toujours.... Il faut que nous usions à tout prix. Quand vous serez heureusement descendu, je remonterai l'échelle et.... il le faut.... demain, aussitôt que mes parens seront couchés, elle redescendra.

—Demain....

—A minuit.

Elle le serra sur son cœur, et, s'arrachant non sans regret à cette étreinte, Valérien redescendit. Une fois en bas, il frappa des mains.

L'échelle remontée, la fenêtre refermée, Mlle de Festenburg pressa les violettes sur ses lèvres en répétant les paroles de son père: — Le printemps de l'amour sous la neige!

De nouveau M. Valérien Kochanski était assis en robe de chambre à prendre son café et à fumer sa pipe, Basile auprès de lui, lorsque reparurent les quatre Juifs aussi rampants que jamais. Ils venaient avec mille circonlocutions s'informer de l'événement qu'ils appelaient "notre mariage."

—Tout marche à merveille, répondit Valérien.

—Dieu soit loué! chantèrent les créanciers en chœur.

—J'adore Mlle de Festenburg.

—Que le ciel vous en récompense!

—Et Mlle de Festenburg m'aime.

—Qu'elle soit bénie pour cela, elle, ses enfants et ses petits enfants!

—Etes-vous satisfaits maintenant?

—Et à quand la noce? demanda Smaragd.

—Bientôt, je suppose.

—Permettez, seigneur, insinua Sonnenglanz, nous pensons qu'il est temps d'agir sérieusement.

—Qu'entendez-vous par là?

—De parler aux parents.

—N'y comptez pas.

—Et comment voulez-vous obtenir la demoiselle, si vous ne la demandez pas à ses parents?

—Si je la demande à ses parents, répondit Valérien contrefaisant le Juif, je n'obtiendrai pas la demoiselle.

(*La fin à demain.*)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives, les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, etc., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste," et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou en sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franco de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein. N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres. Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs; 2 cents chacun.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,334 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

Pour l'été

Mandeville et la Nlle-Orléans.
Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur,

CAMELIA,

capitaine Wm. Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 7 heures et de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

25 avril—3m

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. M. Mase, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

TEXAS.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

W. Burton, capitaine
T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A, Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,

C. C. Pikes, capitaine,
A. Meynier commis,

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEACKE No 48 de la rue du Camp.

14 janvier—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Le nouveau bateau à vapeur

ST-JOHN,

Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No 30 de la rue du Canal

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 29juil—3m

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYTOR,

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. 12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche, Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine J. F. Aucoin,
Commis P. A. Charlet,

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
30 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette et S. Reno. Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

2mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.

Capt. F. L. Morse, Commis, R. E. Hine.

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 7 août.
FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.
VILLE-LE-PARIS, Lachesnez, samedi, 4 sept.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) Première cabine. $100—Seconde $65—Troisième $35—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $26 avec aménagement hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—41B Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.

Les jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$35 en or.
Entrepont	15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 3 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 7 août, à 9 A. M.
GERMANIC, Samedi, 14 août, à 3 P. M.
ADRIATIC, Samedi, 21 août, à 8 A. M.
CELTIC, Samedi, 28 août, à 4 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New York, ou à

A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—om

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 33, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou aux environs du SAMEDI, 25 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$80	$35
Paris	145	85	45
Havre	135	85	45
Hambourg	140	85	50
Anvers	140	80	50
Brême	155	70	54
Bordeaux	164	80	59

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents,
35 rue Carondelet,
Nlle-Orléans.

25mai—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

DIMANCHE, 1er août, à 8 h. A. M.

Passage.................$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet. No 41.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO......Capt. W. S. Sherwood,
CITY OF MERIDA......Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA......Capt. T. J. Phillips

Le steamer

CITY OF HAVANA,
Commandant F. S. Phillips,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 7 août, à 8 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz..........$60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
Au No 50 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 28 août.

13 nov—1 an

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.... 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, VENDREDI, 30 juillet, à 6 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,

Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.).. $40
Passage pour Philadelphie.................. 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 50

Pour fret ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

1 nov—1 an.

Le S. S. Chas. W. LORD, suivra le 6 août.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Residence No 182 Esplanade Street.

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur,
Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une estampe dénotant le paiement de la dite taxe spéciale pour l'année fiscale commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs	$200
Débitants de liqueurs au détail	25
Débitants de liqueurs en gros	100
Débitants de liqueurs (malt) en gros	50
Débitants de liqueurs (malt) en détail	20
Débitants de tabac en feuilles	25
Débitants au détail de tabac en feuilles	500
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer	5
Fabricants d'alambics	50
Et pour chaque alambic fabriqué	20
Et pour chaque serpentin fabriqué	20
Fabricants de tabac à chiquer	10
Fabricants de cigares	10
Pacotilleurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux	50
Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux	25
Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	15
Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils	50
Brasseurs de bière faisant 500 barils ou plus	100

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au paiement des taxes spéciales ci-dessus désignées, doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, chambre No 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer les estampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS,
Commissaire du Revenu Interne.

SUCRE CHANTEAUD

A L'OXYDE DE FER SOLUBLE

Les premiers médecins de Paris considèrent ce nouveau produit comme le plus agréable et le plus efficace des ferrugineux connus, et comme le seul ne produisant jamais de constipation. Son action est héroïque chez les enfants débiles, les jeunes filles délicates, pauvres de sang, les convalescents et dans le traitement de l'*Anémie*, de la *chlorose*, des *Pertes blanches*, de la *Menstruation difficile*, des *Maux d'estomac*, et surtout des *Névralgies* et de la *Phtisie*. — Dépôts: MM. DUCONGÉ et MONTEGUT & Cie.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
heures A. M.		heures A. M.	
6	..	7	..
7 ½	..	8 ½	..
9	..	10	..
10 ½	..	11 ½	..
Midi	P. M.	1 ½	P. M.
2	..	2 ½	..
3	..	3 ½	..
4	..	4 ½	..
5	..	5 ½	..
6	..	6 ½	..
7	..	7 ½	..
8	..	8 ½	..
9	..	9 ½	..
10	..	10 ½	..

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after

May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:20 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du

23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7.50 A. M.	Express	7.40 P. M.
Malle	5.50 P. M.	Malle	10.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 Jv 75

New Orleans, St. Louis and Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.50 A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5.50 P. M.	Mail	10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, sera le même que par les bateaux. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points de frontière faits, avant l'Expédition, avec Thomas A. Stephens, agent, à Atchafalaya, à la Nouvelle-Orléans. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers des taux spéciaux, sous forme de billets "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant trois heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

7mai— CHS. A. WHITNEY & Co., Agents.

Premier état Annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 13 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes	$53,815 15	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,938 36
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	37,550 00
Bons des Etats-Unis	3,000 00
Effets à recevoir	3,226 85
d abjetes surdem, d orta at 8 pour cent d'intérêt	19,850 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 85
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	88,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,750
Montant réservé pour garantir, surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	789 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 1 ... A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,266	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	31,130 85	
		$87,564 36
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste		
Loyer et Salaires	10,679 28—$56,129 2	
		$31,425 00

PASSIF.

Polices sse "A"	$5,802 25	
Polices sse "B"	4,276 17—$10,078 4	

ACTIF.

En caisse	$3,255 56
Décès payés "non réclamé."	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,316 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû par assessements en voie de recouvrement	3,305 00
Meubles de Bureau	1,456 65
Effets et recevoir	1,35
	$41,509 00 $41,509 00

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394 68	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	23,222 73	
		189,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,432 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270,004 71	
Dépenses générales	55,260 28	
Taxes	19,430 90	
Commissions	35,550 99	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,835 08
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,060 89
Primes en voie de recouvrement	92,122 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,408 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	3,070 16
	758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

CO AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:

Sur risques de feu	$114,062 12	
Sur risques de mer	59,381 27	
Sur risques de rivières	29,566 95	
Total des primes	$203,000 53	
Moins primes rendues	3,154 77	
Primes acquises		$199,845 77
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 69	
Pertes sur mer	42,115 73	
Pertes sur rivières	15,476 58	
		$102,698 97
Réassurances	23,316 79	
Réfactions (rebate)	8,683 07	
Taxes	7,430 93	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,616 18	
		$182,334
Réservé pour primes non-terminées		$17,830 86

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	$
Comptant	42,438 0
Comptes en voie de collection	15,860 2
Billets recevables	2
Prêts sur garanties	80,050 00
Prêts sur hypothèque	41,846 25
Stocks et Bons	3,370 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,125 43
	$294,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	3,196
	$294,320 88

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Hunt,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,531 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	6,567 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$261,200 9
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,126 43
		$211,063 67
Pertes payées dans l'année;		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,696 31	
Sur les risques de rivières	15,331 71—100,844 23	
		$110,239 41
En moins,		
Refaction (rebate) 15 pour cent	$8,562	
Réassurances	16,633 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00—48,641 84	
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,916 25
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 36
Primes en voie de recouvrement	131 9
... bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc	3,355 42
Propriété foncière	4,557 63
Billets d'actions (stock notes)	282,236 50
	$583,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé.................10 pour cent
Dividende sur le susdit.....................5 "
Dividende sur primes remboursées...........15 "

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	R. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Naile,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. R. Thompson.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL, Angle Tonti et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boite d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures de la journée.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE		$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$314,576 47
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$58,961 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet ses polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES L. DAY,
Président.

HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. L. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
B. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,384 55
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 32
		112,493 35
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 72
Pertes payées dans l'année —		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	6,729 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,576 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	15,100 69
En caisse	27,082 84
	$241,434 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120....RUE DE LA COMMUNE....120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 22—$133,604 12	
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875	15,745 00	
	1.9,349 12	
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875	17,200 00	
Montant net des primes		$132,140
Perte par le feu	$9,619 54	
Pertes sur les rivières	33,541 25—$43,161 19	
Réfaction (rebate)	28,334 23	
Réassurances	8,699 06	
Primes remboursées	1,325 10	
Taxes	14,211 50	
Casuel	3,170 42	
Loyers	6,583 33	
Dépenses	15,408 48	
	$117,896 38	
Moins Intérêts profits et pertes	20,192 13 — $97,70	
Bénéfice net	$34,	

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,933 92
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,673 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

R. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$157,136 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$84,847 69	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc		124,001 64
		$33,114 1
Total de l'Actif		$294,218

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. J. Nastie,
J. N. Schwars,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwars,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Reder,
E. Wildermann		Mack—

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Wals	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Mallard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tisné, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

Et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT,
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1875.

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU—

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$158,083
Primes sur les Risques de feu	$120,460 13	
Primes sur les Risques de rivières	22,311 45	
Primes sur les Risques de mer	35,721 13	
Moins les primes rendues	3,737 65	
Moins les primes sur Risques non terminés au 1873	30,637 80—	34,414
Primes nette pour l'année 1873		$148,606 14
Déficit pour l'année 1872		38,246 53
		$186,854 68
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,957 98	
Sur les Risques des rivières	10,798 46	
Sur les Risques de mer	35,725 42	
		127,481 84
Réassurances		8,923 67
Taxes	1,000 00	
Réfaction au lieu de scrip	13,954 91	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	35,797 88	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,200	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 42—	29,373
		$156,554
Pertes non réglées		30,00
		$186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,405 64	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	43,921 50	
Effets à recevoir sur Primes	9,243 81	
		$82,573 25
Effets à recevoir en voie de recouvrement		81,068 91
Propriété foncière		60,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		298,546 96
Actions de Banques		44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,800 00
Actions du Harbor Protection Company		995 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		3,50
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		5,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		258,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
Notaire Public.

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,805 17	
Primes sur les risques de mer	60,338 12	
Primes sur les risques de rivières	32,508 24	
Total		$522,651
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$123,724 24	
Primes remboursées	2,277 32	$126,101 56
Primes nettes acquises		$396,549
A ajouter:		
Intérêts	16,248 37	
Profits et pertes	4,031 44	
Primes sur l'or	816 18	21,096 9
		$417,645 96
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 15	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 78	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 38	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,505 89
Réassurances		11,589 68
Réfaction (rebate)		38,986 47
Commissions d'agences		21,904 62
Dépenses d'agences		5,010 23
Licence		1,000 00
Dépenses de bureau		25,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		9,223 39
Frais de Cours et d'avocats		123 21 326,166
Bénéfice net		$91,479 29

ACTIF.

En caisse:

Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24	
" " Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	28,776 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $32,903 42, évalué	25,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,081 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 28	
Prêts sur nantissements	20,733 19	
Effets à recevoir	18,613 29	
Bons	32,413 88	
Actions	33,556 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	5,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,697 77	494,438

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	257,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 50	
Primes sur risques non terminés	123,724 24	
Pertes non réglées	17,941 55	
Dû à divers	701 21	402,959 50
Surplus		$91,479 29

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LeGARDEUR, JR.,
Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 ojo, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$656,894 98
Bons des Etats-Unis	455,000 00
Primes sur Bons des Etats-Unis et sur or	73,755 40
Diverses actions	17,772 50
Dû par Banques et Banquiers	9,309 37
Propriétés foncières, meubles et installations	86, 5 66
Dépenses courantes	5 79
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	11,599 56
Or	14,804 36
Chèques sur banques locales payables en currency	190,802 00
	$1,697,822 87

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,852 19
Circulation	419,096
Dépôts	773,852 14
Chèques du caissier	33,397 77
Escomptes, Intérêt et Change	276 32
Dû à Banques et Banquiers	229 32
Dividendes non-réclamés	371 00
	$1,697,822

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'Association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 321 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,	193
Membres honoraires,	45
Membres honoraires Bienfaiteurs,	4
Décédés,	16
En voyage, ou absents du pays,	15
Rayés des Rôles,	6
Démissionnaires,	
Expulsé	
Total égal membres	

RECETTES:

Collection de quotités,	$1732 50	
Admissions durant l'année 1874	606 00	
Amendes et divers	21 35	
Argent placé	422 10	
En caisse le 8 janvier 1874	915 22	
		$3697 17

DEPENSES

Payé aux Docteurs	458 65	
" aux Pharmaciens	480 45	
Frais de funérailles	516 00	
Actions de la tombe, remboursées	330 00	
Secours en argent	60 00	
Payé au secrétaire	100 00	
Impressions et annonces	67 60	
Payé pour matériel et emblèmes	149 45	
Frais divers	36 25	
Médaille en Or, au trésorier	41 00	
Payé au collecteur, commission	262 25	
		2504 05
En caisse le 7 janvier 1875		1193 12
En plus, à ajouter.		
Le mobilier de la Société coûtant $750, (assuré)		600 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2		4141 00
Total		5934 12
A déduire, actions de la tombe, dues		330 00
Actif net		$5604 12
(Pour mémoire en Recouvrement $684.)		

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Bazile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITE DE FINANCE.)

J. P. Rouède, chairman.
Jos. Négnelous,
Wm. Maylie.

COMITE DE SECOURS.

Martin Deshautraux, chairman.
Jean Mailhes.
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Pihiet, pour la section des abattoirs.
Julien Vezin, do do do

Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " George Lentz.
3ème " Bertrand Pomez

Collecteur—Silvani Braud.

Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 5ème et Tchapitoulas.

Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 23.

PHARMACIENS DE LA SOCIETE.

1. G. J. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Letz, rue Tchoupitoulas, No. 1445.
3. Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferlé, rue Magasins, 551.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins
7. Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 195.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. F. Longarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

Ont signé pour conformité:

D. POCHELU, Président.
F. ROUEDE, Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX, Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48.
LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été réélus.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,532 98
Sur les risques d'incendie	80,045 95	
Sur les risques maritimes	14,363 50	
Sur les risques de rivières	6,123 28	100,532 98
Pertes payées dans la même période savoir		
Sur les risques d'incendie	25,356 54	
Sur les risques maritimes	6,863 07	
Sur les risques de rivières	150 11	32,371 73
		67,260 40
Moins cent remis aux as	7,215 04	
Taxes	7,235 77	
Réassurances	5,756 49	
Loyer	3,250 00	
Primes retournées	1,061 65	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,090 68	41,373 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$ 5,886

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	85,063
Prêts sur gages	42,817
Effets pour primes à courte échéance	17,751
Actions de banque et autres actions	58,429
Biens fonciers	17,551
Primes en voie de perception	18,410
En banque	25,822
Total de l'actif	$275,886 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi ce ... 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
mai—1m No. 140, rue Gravier

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1875.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 642,231
Tiré au delà des dépôts	1,341 45
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	406,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	17,772 50
Dû par des agents de rachat et de réserve	12,211 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	8,819
Local de la banque	7,962
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	15,082
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	57,773
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 92
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,732 11

PASSIFS.

Capital payé	$ 600,000 0
Surplus	11,353
Escompte	3,656
Change	3,696 97
Intérêt	1,217 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000 00
Dividendes non payés	733 22
Dépôts Individuels	667,915
Chèques Certifiés	7,616 07
Dû à des Banques Nationales	1,683
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,732 1

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W. B.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$783,975 67
Tiré en sus	4,242 86
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,827
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,261 6
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 22
Primes payées	40,000 00
Echanges pour le Clearing-House	164,313 58
Billets d'autres banques nationales	5,976 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	27,673 4
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,400 84

PASSIF:

Capital payé	$300,000 00
Surplus	37,000 00
Autres profits non partagés	27,003 52
Billets de banques non rachetées	268,996 6
Dividendes non payés	249 00
Dépôts individuels	$885,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	60,000 00
Chèques certifiés	11,912 94
Chèques de caissiers non payés	24,337 50—1,026,142 23
Dû à d'autres banques nationales	12,355 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	8,699 83
Total	$1,691,450 84

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier,
Pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

Signé
JOS. COHN,
Notaire Public.

Exact—Témoins,
T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
H. GOGREVE